

Nous sommes à l'aune de 3 étapes majeurs de la vie de notre établissement :

- La présentation du budget de l'établissement
- Les premiers conseils de classe pour le secondaire
- Le projet d'établissement.

1/ Concernant la présentation du budget

- Nous pensons fondamental d'expliquer aux parents que notre établissement se trouve pénalisé dans sa politique d'investissement parce qu'il est considéré comme une organisation administrative de l'Etat français, alors même qu'il ne correspond pas (et l'AEFE avec lui) à la définition qu'en fait la réglementation française. En effet, l'AEFE et notre établissement avec, (leur compte budgétaire étant unifié) est financé à plus de 50% par les revenus issus des familles. **Cette classification, que nous considérons donc contraire à la réglementation française, prive notre établissement de la capacité d'emprunt et ne lui permet pas donc pas de financer des investissements avec des moyens budgétaires à long terme. Il ne peut pas être demandé aux établissements d'avoir un budget autonome en les privant de cette capacité d'investissements nécessaire à toute organisation.**
- Nous ne nous sommes pas opposés à l'augmentation des droits de première inscription car ne nous voulons pas que nos enfants continuent à supporter le grand inconfort d'une cantine faite pour 1000 élèves quand ils sont le double et d'un gymnase non rénové depuis 30 ans. **En revanche, nous demandons que l'établissement présente à nouveau, compte tenu des dernières évolutions faites, les hypothèses budgétaires afférent aux travaux et sacralise dans son budget la part nécessaire à ces investissements comme celle destinée aux projets pédagogiques, indispensables au bon apprentissage de nos enfants.**
- Au jour de remise de ces questions, nous n'avons malheureusement pas reçu les documents budgétaires nous permettant de poser des questions éclairées. Nous nous réservons donc le droit de le faire en séance.

2/ Les premiers conseils de classe pour le secondaire

- Réforme du bac, choix de spécialités et options, spécialités et modules, importance du contrôle continu... Les parents sont très demandeurs **d'une information officielle AEFE / LFB sur les détails et impacts des dernières évolutions de la réforme du BAC et ses conséquences sur les choix qui seront effectués dès la seconde.** Quel dispositif et séquençage de l'information seront proposés aux familles (élèves ET parents)?



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU LFB
ASOCIACIÓN DE LOS PADRES DE ALUMNOS DEL LFB

- Les parents sont très en attente des **statistiques d'admissibilités des élèves de Terminale de l'année dernière**.
- Nous insistons à nouveau sur le fait que les parents souhaiteraient **qu'une réflexion soit menée sur l'attribution des mentions**, sur leur nécessité même et sur l'arbitraire qu'un seul professeur (non principal) puisse s'y opposer, ceci afin d'éviter de nombreuses incompréhensions et perceptions parfois d'injustice.
- **Nous souhaiterions des précisions quant au calendrier de mise en réflexion des choix des manuels et fournitures scolaires ainsi que l'utilisation des licences numériques** alors que les familles relèvent un poids moyen de cartable entre 7 et 8 kg (poids bien au-delà des 10% recommandés par l'Éducation nationale et l'OMS).

3/ Le projet d'établissement

- Nous souhaitons être éclairé **sur la méthode qui prévaudrait à la définition de notre projet d'établissement et à la manière dont les parents y seront associés**.
- Nous n'avons pas reçu de réponses claires sur la **formation continue proposée aux élèves du Primaire pour la prise en charge des troubles liés au plurilinguisme**.
- De même, nous souhaiterions savoir quelle **formation continue est proposée à l'ensemble des professeurs pour le développement des compétences socio-émotionnelles** de l'enfant, compétences reconnues par l'OMS et l'UNESCO comme prédictives de la réussite scolaire et social de l'individu.
- Nous sommes, par ailleurs, en attente du **calendrier des programmes menés par l'établissement pour prévenir les enfants des dangers** du harcèlement, des réseaux sociaux, des drogues etc.

Calle Bosch i Gimpera, 6-10 08034 Barcelona N.I.F.: G-58694605 932 525 706 apebureau@apelbf.org - www.apelbf.org

INSCRITA EN EL / INSCRITE AUPRÈ DE

AHERIDA A LA / ADHÉRÉE A LA

Departament de Justícia de la Generalitat de Catalunya

Federació d'Associacions de pares d'Alumnes de Catalunya - nú.

650

Direcció General d'Entitas Jurídiques i Dret - núm. 103, Registre núm. 1.

Fédération des Associations de parents d'Élèves à l'Étranger